

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 38

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 26 septembre 2002 dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibération du 30 avril 2002 :

- ↳ Contrat de location et entretien des photocopieurs numériques des écoles Delaunay, Michelet et Prévert - Titulaire du contrat de location : société GE Capital - Montant trimestriel : 761,46 € HT - Titulaire du contrat d'entretien : société OMB - Montant mensuel : 57,18 € HT.
- ↳ Tarification des restaurants scolaires - Année 2002/2003.
- ↳ Etude et réalisation de cahiers des charges architecturaux pour le traitement des devantures commerciales du centre historique - Convention passée avec l'atelier Daniel Duché - Montant : 30 000 € TTC.
- ↳ Convention d'occupation du domaine public et communal du quai Henri IV pour une extension à usage commercial du café bar "l'Orange Bleue" - Période d'autorisation : du 1^{er} novembre 2002 au 31 décembre 2006.
- ↳ Cession de matériel du service des sports à l'entreprise Normandie Motoculture - Montant : 76,21 €
- ↳ Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local de rangement à la Maison des Associations - Bénéficiaire : Association Question pour un champion.
- ↳ Occupation de locaux immeuble communal place Louis Vitet à Dieppe - bénéficiaire : Union locale des Syndicats Force Ouvrière de Dieppe et de ses arrondissements - Mise à disposition à titre gratuit.
- ↳ Mise aux normes du traitement des fumées de l'usine d'incinération des ordures ménagères - Réalisation des essais de garantie - Marché sans formalité préalable - Titulaire du marché : Société Veritas - Montant du marché : 76 712,64 € TTC.
- ↳ Convention d'aide financière Ville de Dieppe/Agence de l'Eau - montant : 42 686 € - modification d'affectation budgétaire.
- ↳ Institution d'une régie de recettes à l'accueil du 2^{ème} étage de la Mairie de Dieppe pour le recouvrement des recettes provenant de la location de salles.
- ↳ Modification de la régie de recettes de l'accueil central de la Mairie de Dieppe - suppression des recettes issues de la location des salles.
- ↳ Attribution d'un logement de fonction Château musée de Dieppe - Rue de Chastes - Convention d'occupation - Titulaire : M. Pierre ICKOWICZ, conservateur.
- ↳ Convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux municipaux sis chemin de la rivière à Rouxmesnil Bouteilles - Bénéficiaire : Club Nautique Dieppois Aviron.

↳ Enseignement secondaire - implantation d'un atelier-relais - mise à disposition à titre gratuit d'un local situé 14 rue Louis Fromager à Dieppe - bénéficiaire : Collège Alexandre Dumas.

↳ Avenant n°1 à la convention du 1^{er} février 1996 pour l'occupation de locaux rue Bonne Nouvelle dans l'ensemble immobilier dénommé "site Vinco" - bénéficiaire : association Pegase.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Incinération des déchets apportés par la Société IKOS Environnement
à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Dieppe
2^{ème} semestre 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de la Ville de Dieppe permet de brûler les déchets ménagers de la collectivité représentant un volume annuel de 19 000 tonnes et de disposer d'une capacité résiduelle de traitement estimée à 10 000 tonnes/an.

Pour des raisons économiques évidentes, la volonté de la Ville de Dieppe est de trouver un complément aux apports réalisés par la collectivité jusqu'à saturation de la capacité de l'usine.

La société Ikos Environnement (Bois de Tous vents à Fresnoy Folny 76660) a demandé, dans le cadre du plan département d'élimination des ordures ménagères, à participer à une gestion commune du traitement des déchets dans l'arrondissement de Dieppe grâce à son centre de valorisation des déchets situés à Fresnoy Folny.

Cette entreprise est susceptible d'apporter le tonnage manquant dans le cadre d'un partenariat qui l'obligerait à saturer la capacité de l'UIOM à condition de disposer de l'exclusivité des apports. Il conviendra, pour ce faire, d'établir une convention avec la société Ikos Environnement prenant en compte cet accord et fixant les modalités financières de cette incinération. La convention en cause sera prise pour cinq années, renouvelables.

Pour l'heure, le retard dans la livraison du traitement des fumées par la société Inova ne permet pas d'assurer, de façon fiable, à la société Ikos Environnement les capacités dont elle a besoin. Cependant, cet industriel livre des apports en fonction des possibilités de traitement. L'incinération de ces déchets, y compris le traitement des mâchefers issus de l'incinération, serait effectuée moyennant un prix de 92,99 €TTC la tonne.

Il convient donc, pour une période transitoire, d'établir une convention provisoire qui couvrira la période allant du 1^{er} juillet 2002 au 31 décembre 2002.

Il est proposé d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec la société Ikos Environnement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 32 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Marché négocié de maîtrise d'œuvre pour la création des futurs locaux
du service propreté urbaine**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'afin d'améliorer les conditions de travail des agents du Service de la Propreté Urbaine de la ville de Dieppe qui est actuellement basé dans un bâtiment inadapté au quai du Tonkin, il a été décidé de transférer ce service à Rouxmesnil Bouteilles sur un terrain situé en proximité de l'usine d'incinération des ordures ménagères et de la station d'épuration des eaux.

La ville de Dieppe a donc engagé une consultation pour la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des futurs locaux destinés à recevoir les moyens humains et matériels du Service de la Propreté Urbaine.

La mission à confier au maître d'œuvre consiste en une mission de base comprenant les éléments ci-après : esquisse, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET et AOR, ainsi que l'OPC.

I. MODE DE PASSATION CHOISI

Le mode de passation choisi était le marché de maîtrise d'œuvre sans concours passé sous la forme de marché négocié en application de l'article 104.1 9^{ème} alinéa et 314 bis de l'ancien Code des Marchés Publics. La sélection était faite sur la base des compétences, moyens et références des candidats après avis d'une Commission composée comme un jury.

II. RAPPEL DE LA PROCEDURE

Date d'envoi de l'avis d'appel public à concurrence : 16/08/2001

Parution dans le BOAMP : 22/08/2001

Parution dans le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment : 31/08/2001

Conformément aux dispositions de l'article 314 bis 4^{ème} alinéa de l'ancien Code des Marchés Publics, la Commission composée comme un jury (prévue à l'article 314 ter) était composée de la façon suivante :

- les membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- M. le Directeur Général des Services Techniques,
- M. l'Ingénieur TPE Direction Départementale de l'Equipement de Dieppe,
- M. le Directeur Technique de Sodineuf Habitat Normand.

III. SELECTION DES CANDIDATS

Le 28 novembre 2001, la Commission précédente se réunissait à l'Hôtel de Ville afin de procéder à l'ouverture des enveloppes contenant les candidatures et proposait de retenir les équipes suivantes :

- Chesnelong/Gambet/Auxitec
- Groupe 3/Economie 80/Sicre/Sogeti
- Ara/Economie 80/Sicre/Sogeti
- Artefact/Economie 80/Sicre/Techniconsult
- Heurtaux/Rizzi/Mordant/Laurent
- Roussel/Alpha/Gambet/Séro

Après examen du rapport d'analyse des Services Techniques en date du 1^{er} mars 2002, la Commission réunie à nouveau le 14 mars 2002, décidait de retenir les équipes de maîtrise d'œuvre ci-dessous au regard des trois critères de sélection : compétences, références et moyens.

- ↳ Ara/Economie 80/Sicre/Sogeti
- ↳ Artefact/Economie 80/Sicre/Techniconsult
- ↳ Roussel/Alpha/Gambet/Sero

La Commission confirmait donc l'analyse des Services Techniques qui avait proposé d'écarter les autres équipes de maîtrise d'œuvre pour les motifs suivants :

1. Chesnelong/Gambet/Auxitec : pas de références similaires récentes, moyens insuffisants pour la mission (1 architecte et 1 dessinateur)
2. Groupe 3/Economie 80/Sicre/Sogeti : moyens techniques non communiqués
3. Heurtaux/Rizzi/Mordant/Laurent : pas de références similaires récentes, moyens techniques non communiqués.

IV. RESULTAT DES NEGOCIATIONS

Les négociations ont été engagées avec les trois équipes de maîtrise d'œuvre qui avaient été sélectionnées. C'est ainsi qu'il leur a été demandé de remettre une proposition d'honoraires assortie d'une note de complexité et d'un taux de rémunération appliqué au coût prévisionnel des travaux qui était estimé à 1.397.640 €HT (1.671.577,44 €TTC).

Les résultats des négociations ont été les suivants :

- ↳ L'équipe Artefact/Economie 80/Sicre/Techniconsult a remis une offre pour un montant total de 142 752 €TTC. Toutefois, ce groupement ne s'est pas engagé sur un calendrier prévisionnel de réalisation.
- ↳ L'équipe Roussel/Alpha/Gambet/Sero a remis une offre pour un montant total de 151 110 €TTC.
- ↳ L'équipe Ara/Economie 80/Sicre/Sogeti a remis une offre pour un montant total de 178 691 €TTC.

L'équipe Artefact/Economie 80/Sicre/Techniconsult, bien qu'elle soit la moins chère, n'a pas apporté les garanties exigées sur le respect des délais. En outre, le Cabinet Artefact qui traite en ce moment d'importantes affaires sur la ville de Rouen n'était pas en mesure de mettre à disposition des moyens avant la fin de l'année 2002.

L'équipe Roussel/Alpha/Gambet/Sero a, quant à elle, garanti le déroulement des travaux dans les délais impartis. Le Cabinet Roussel se déclarait en mesure de débiter la mission sans délai. De plus, ce Cabinet présente des références satisfaisantes de constructions réalisées pour le compte d'autres maîtres d'ouvrage à Dieppe, à savoir la restructuration des anciens locaux de la coopérative maritime au Pollet, et la mise aux normes de sécurité de l'hôtel des impôts.

L'équipe Ara/Economie 80/Sicre/Sogeti a enfin été jugée trop chère par rapport aux deux offres précédentes.

L'offre remise par la société Roussel apparaît comme meilleure que celle du Cabinet Artefact au regard du respect des délais impartis ainsi que du suivi d'exécution du chantier. Les deux offres étant très proches au plan financier (écart de 0,5%), l'offre de l'équipe Roussel/Alpha/Gambet/Sero est jugée mieux disante.

En conclusion, il est proposé d'autoriser M. le Député-Maire à signer le marché négocié de maîtrise d'œuvre pour le déplacement des locaux du Service de la Propreté Urbaine à Rouxmesnil Bouteilles avec l'équipe de maîtrise d'œuvre Roussel/Alpha/Gambet/Sero pour un montant de 151.110,59 €TTC.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 32 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Création d'un conseil municipal de jeunes

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose qu'au regard de la nécessité d'améliorer le dialogue entre les jeunes et les institutions, alors même que les jeunes se sentent concernés par leur environnement proche, il est nécessaire de trouver de nouvelles formes de participation et de nouveaux rapports entre les jeunes et l'organisation municipale.

Dans ce contexte, la Ville de Dieppe souhaite créer un conseil municipal de jeunes. Cette structure doit permettre une meilleure prise de connaissance des missions et prérogatives du conseil municipal élu, en leur présentant un fonctionnement démocratique accessible et en leur montrant qu'il est possible, pour eux, de participer à des changements dans la cité.

Un conseil de jeunes se situe à la croisée d'un projet éducatif (éduquer les futurs citoyens) et d'un projet "politique" (faire participer les jeunes aux décisions qui les concernent). Il favorise l'apprentissage et l'exercice d'une citoyenneté active.

Par la mise en oeuvre d'une telle démarche, la Ville de Dieppe entend donner aux jeunes un espace d'expression et d'action et obtenir un éclairage différent de celui des adultes sur les affaires de la commune.

La Ville souhaite constituer un conseil de jeunes âgés de 11 à 14 ans, scolarisés en 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} dans les collèges dieppois et à La Providence, quelle que soit leur commune de résidence. La durée du mandat sera de 3 ans. Tous les ans, des collégiens de sixièmes seront élus et remplaceront ceux des quatrièmes (de l'année précédente) arrivés au terme de leur mandat.

Le nombre de conseillers issus de chaque établissement public sera de 6 (2 par niveau) et de 3 (un par niveau) au collège de La Providence. Le conseil municipal de jeunes sera ainsi composé de 27 membres. D'autres jeunes pourront participer aux groupes de travail que le conseil constituera.

Lors de la première élection, des élèves de sixièmes et, exceptionnellement, ceux de cinquièmes seront élus pour 3 ans et 2 ans.

Les jeunes concernés, c'est-à-dire tous les collégiens dieppois des classes concernées, sont appelés à débattre de leurs besoins, à formuler un projet et à élire leurs représentants. Ces élections auront lieu le mardi 17 décembre 2002 au sein des collèges.

Un animateur accompagnera les jeunes dans l'élaboration de leurs projets. Trois jeunes conseillers municipaux siégeront aux séances plénières et seront les interlocuteurs privilégiés des jeunes, ainsi que les liens entre le conseil des jeunes et celui des adultes.

Bien que cette action ne fasse pas l'objet d'une réglementation spécifique et qu'aucune délibération de l'assemblée ne soit requise, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet afin que ce conseil de jeunes soit reconnu comme une instance municipale.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 32 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)
- ☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Opération Urbaine de Redynamisation du Commerce et de l'Artisanat
du Centre Ville de Dieppe
Aides à la rénovation des façades des magasins**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6, M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le programme de l'opération urbaine que la Ville mène avec le concours des services de l'Etat (Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat), de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe, de la Chambre de Métiers de Seine-Maritime et de l'Union commerciale « Les Vitrines du centre ville », prévoit des actions relatives aux améliorations de façades de magasins.

Ces actions se présentent sous la forme d'attribution de subventions :

- pour la réalisation de diagnostics architecturaux des façades commerciales (action 5.1)
- pour les travaux réalisés sur les façades commerciales (actions 5.2 et 5.3)

En tant que maître d'ouvrage de l'opération, il appartient à la Ville de verser les subventions aux commerçants / artisans ayants droit, sur présentation de factures acquittées par eux. Pour ce faire, la Ville sollicite la participation financière des partenaires à hauteur de leur part respective figurant au plan de financement de l'opération urbaine.

L'ensemble du dispositif prévu pour la mise en œuvre de ces actions est présenté dans l'annexe 1 et les autres annexes jointes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Député Maire :

- au titre de l'**action 5.1**

1°) à signer la convention à intervenir avec les architectes (cf annexe 2),

2°) à attribuer aux commerçants / artisans ayants droit les subventions prévues selon les modalités prescrites à l'annexe 1

- au titre des **actions 5.2 et 5.3**

1°) à signer les arrêtés municipaux relatifs aux décisions d'attribution de subvention (cf annexe 3),

2°) à procéder au mandatement des subventions prévues pour les commerçants / artisans ayants droit.

- au titre des **actions 5.1, 5.2 et 5.3**

1°) à signer la convention particulière qui définit les modalités de participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe et de la Chambre de Métiers de la Seine-Maritime avec la Ville de Dieppe dans le cadre de la mise en œuvre de ces aides à la rénovation de façades de magasins (cf annexe 4).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 32 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention de développement culturel entre l'Etat et la Ville de Dieppe
Avenant n°2 - année 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, rappelle que la Ville et l'Etat/D.R.A.C de Haute Normandie ont convenu la mise en place pour Dieppe d'une Convention de Développement culturel, pour les années 2000, 2001 et 2002. Celle-ci a pour objectif général de favoriser l'accès à la culture et à l'art en s'appuyant sur le réseau des institutions et équipements culturels dieppois, en développant, décloisonnant et croisant les publics, par la mise en œuvre d'actions partenariales et pluridisciplinaires en direction notamment des moins de 25 ans.

Une préfiguration de cette convention a été établie au titre de l'année 1999 le 2 décembre 1999 et les conventions pour les années 2000 et 2001 ont été régularisées respectivement les 20 décembre 2000 et 6 février 2002.

Pour l'année 2002, les actions retenues conjointement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Ville, et figurant ci-joint en annexe, représentent un engagement financier de 51 800 € supporté, pour moitié chacun, par l'Etat et la Ville.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 2 à intervenir pour l'année 2002 à cette convention de développement culturel.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 32 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)
- ☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Réalisation de fiches pédagogiques pour le service éducatif du
Château-Musée - Demande de subvention**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'au budget de l'exercice 2002 a été prévue la réalisation de fiches pédagogiques pour le service éducatif du Château-Musée.

Ces fiches de travail, destinées aux enseignants des classes visitant le Château-Musée, aborderont les 6 thématiques suivantes : Dieppe au XVI^e siècle, la cartographie dieppoise, les ivoires, orages et naufrages, la villégiature et les bains de mer, l'histoire du port de Dieppe.

Le coût de la réalisation de ces fiches ressort à 6 554,77 € TTC (5 480,58 € HT) et pourra donner lieu à une aide financière de la DRAC de 2 287 € .

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en œuvre de cette action et de solliciter de l'Etat l'attribution de la subvention correspondante.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 32 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)
- ☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Projet éducatif local - Contrat local 2002/2003
Subventions aux maîtres d'oeuvre**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 31

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que conformément aux objectifs du Contrat Educatif Local (CEL), la Ville de Dieppe entend encourager le développement d'activités sportives et culturelles définies en étroite collaboration avec les établissements scolaires, l'objectif étant de compléter les apprentissages dispensés en classe.

Ces activités développées pendant le temps de loisirs des jeunes ne sauraient se substituer aux enseignements obligatoires. Elles ont pour finalité de donner à tous les enfants et à tous les jeunes le moyen de découvrir de nouvelles formes d'activités, de s'approprier des démarches d'apprentissage adaptées, et de les placer dans des situations d'expérimentation active leur demandant un engagement personnel.

Durant la présente année scolaire de nouvelles activités sont envisagées, en plus des animations du service municipal des sports. Il s'agit :

- des ateliers de sensibilisation et de création artistique organisés par la MJC Quartier centre ville,
- des cycles sur l'histoire et l'art de la Renaissance organisés par Dieppe Ville d'Art et d'Histoire (DVAH),
- des ateliers d'initiation au cor à l'école Michelet pendant la pause méridienne organisés par l'Ecole nationale de musique et de danse (ENMD),
- des cycles de yoga au Collège Delvincourt,
- des actions d'éducation à l'environnement au club nature du Collège Camus avec le Club des jeunes,
- des activités scientifiques et techniques (hors temps scolaire) dans le cadre de semaines banalisées « classe de mer » réservées à des écoles dieppoises organisées par l'ESTRAN – Cité de la mer.

Ces actions constituent le projet de CEL 2002/03 agréé par le comité départemental de pilotage le 12 septembre 2002.

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports a accordé une subvention globale de 35 000 € (dont 3 000 € au titre de l'opération Ticket sport).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a décidé de financer les actions de la MJC, de DVAH et l'ENMD respectivement à hauteur de 1 710 €, 2 000 € et 788 €

Pour le financement de ces actions 2002/03, il est proposé au Conseil municipal :

1°) d'attribuer les subventions suivantes (Fonction 255 Nature 6574 Service 3281) :

- Collège Delvincourt : le yoga au collège, 870 €
- MJC Quartier centre ville : ateliers de médiation à la création artistique, 3050 €
- Dieppe Ville d'Art et d'Histoire : à la découverte de la Renaissance à l'époque de Jehan Ango, Vicomte de Dieppe..., 3 708 €
- Club des jeunes – Maison pour tous : Club nature, 1 615 €
- SYDEMPAD : atelier instrumental d'initiation au cor, 788 €
- ESTRAN – Cité de la mer : séjours de découverte littorale et maritime, 3796 €

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer les conventions avec les associations maîtres d'œuvre.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ Madame SANNIER ne prend pas part au vote

☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Projets d'écoles 2002/2003
Aide aux actions spécifiques**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que les projets d'écoles viennent d'être écrits pour les 3 ans à venir. Des actions spécifiques sont déclinées chaque année et appellent les financements de l'Inspection Académique et de la Ville.

23 écoles inscrites dans :

- des actions de soutien à la lecture telles que les défis et les rallyes lecture et l'enrichissement des bibliothèques et centres documentaires
- des classes à P.A.C. sur le patrimoine, la musique, le théâtre, la danse, la photographie, les arts plastiques
- des opérations de communication avec les familles : le journal scolaire.....
- des activités à caractère scientifique et technique, d'éducation à la santé, au sport, à l'environnement etc...
sollicitent l'aide de la Ville.

En ce qui concerne les activités de découverte du patrimoine historique de la Ville et du littoral dieppois ; la création artistique et le défi technologique qui a pour thème cette année « lever une charge », l'accès gratuit des classes est financé ainsi :

D.V.A.H. 1,52 € par enfant, au vu du réalisé 2001/2002 : 947 élèves

ESTRAN 2 € par enfant, au vu du réalisé 2001/2002 : 250 élèves

M.J.P. au vu du nombre d'écoles (9) et d'enfants concernés (350)

PEDAGOTHEQUE soutien au «défi technologique» inter écoles.

Après étude concertée et validation des projets par les I.E.N. et en accord avec la Commission Municipale n°4 réunie le 1^{er} octobre dernier, l'aide de la ville peut se répartir comme suit (voir tableau en annexe).

Afin de ne pas retarder la mise en place de ces actions, il est proposé de verser aux coopératives ou organismes concernés les sommes figurant sur l'état récapitulatif, pour un montant de 24 255,50 € à prélever sur le crédit prévu à cet effet au B.P. 2002 (211 - 6574.8 - 326, 212 - 6574.8 - 326, 255 - 6578.8 - 326).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 33 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Contrat Ville - Programmation 2002 - 3^{ème} phase

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que le Comité de pilotage du Contrat de Ville, réuni le 24 septembre 2002, a approuvé le tableau de programmation de la troisième phase 2002 ci-joint qui comporte les actions suivantes :

- en investissement,
 - la mission d'étude du projet de quartier du Val Druel
 - l'aménagement de l'aire de jeux à l'école maternelle Sonia-Delaunay au Val Druel
 - l'aménagement de l'antenne de police à Neuville-Lès-Dieppe

pour un montant total de 46 717 € à financer à raison de 23 358,50 € par la ville et de 23 358,50 € par l'Etat

- en fonctionnement,
 - l'intervention de l'ADIE en faveur du financement et du soutien de micro-entreprises
 - l'étude de faisabilité en vue de la création d'une structure d'insertion par l'économie
 - le projet « Antigone en hip-hop »
 - le projet « Basket et Loisirs pour tous »
 - le projet « des défis pour les quartiers »
 - l'expérimentation, sur une durée de quatre mois, d'un centre de loisirs à vocation artistique et culturelle en centre-ville,

pour un montant total de 100 801 € à financer à raison de 57 193 € par la ville, 28 670 € par l'Etat, 9 523 € par le Conseil Régional et 5 415 € par la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver ce tableau de 3^{ème} phase de programmation 2002 du Contrat de Ville ;

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de financement à intervenir entre la Ville et le Conseil Régional concernant l'étude de faisabilité pour la création d'une structure d'insertion par l'économie ;

3°) d'autoriser le versement des subventions suivantes, à imputer au 824/6574/37 :

- 5 000 € à Sodineuf Habitat Normand pour l'aménagement de l'antenne de police à Neuville-Lès-Dieppe
- 3 272 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour le financement et soutien de micro-entreprises
- 13 000 € à l'association « ARTICULATION » pour le projet « Antigone en hip-hop »

- 15 913 € à l'Amicale Laïque de Neuville-Lès-Dieppe pour le projet « Basket et loisirs pour tous »
- 5 578 € à la Maison des Jeunes et de la Culture du Centre pour l'expérimentation d'un centre de loisirs à vocation artistique et culturelle.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 33 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention
de la délinquance**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que le décret n° 2002- 999 et la circulaire du 17 juillet 2002 relatifs aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance prévoient la création, à partir du 1^{er} octobre 2002, de conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Les représentants de la Ville de Dieppe ont assisté à la réunion que Monsieur le Sous-Préfet a présidée le 27 septembre 2002, visant à présenter ces nouveaux dispositifs, leur prolongement local pouvant, à l'initiative des maires, aboutir à la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur le territoire des communes d'Ancourt, Arques-La-Bataille, Aubermesnil-Beaumais, Bracquemont, Colmesnil-Manneville, Dieppe, Grèges, Hautot-sur-Mer, Martigny, Martin-Eglise, Offranville, Rouxmesnil-Bouteilles, Saint Aubin-sur-Scie, Sainte-Marguerite-sur-Mer, Sauqueville, Tourville-sur-Arques et Varengeville-sur-Mer.

Considérant l'intérêt de cette proposition de création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, dans le périmètre concerné, susceptible de renforcer la coopération intercommunale en matière de prévention et de lutte contre la délinquance, avec le concours des services de l'Etat et de personnes qualifiées du secteur économique et associatif,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance regroupant les communes précitées.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 33 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)
- ☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Décision modificative n°2/2002
Budget principal - budget du service de l'eau**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la Décision Modificative n°2 comprend pour chacune des sections, en dépense et en recette, les éléments suivants :

1) Budget Principal

En section d'Investissement :

Dépenses

Régularisation du compte Emprunts et dettes assimilées	51 500,00
Frais d'études et de recherche	5 300,00
Acquisitions diverses	20 267,00
Immobilisation en cours	63 067,00
Autres immobilisations financières	14 500,00
TOTAL	154 634,00

Recettes

Dotations et fonds divers	137 934,00
Subventions d'Investissement	- 10 100,00
Autres immobilisations financières	13 000,00
Virement de la section de fonctionnement	13 800,00
TOTAL	154 634,00

Les opérations de la Section de fonctionnement peuvent se résumer ainsi :

Dépenses

Charges à caractère général	20 561,00
Charges de Personnel	29 610,00
Charges de gestion courante	63 828,77
Charges financières	- 23 021,48
Charges exceptionnelles	37 184,00
Divers	54,00
Virement à la Section d'Investissement	13 800,00
TOTAL	142 016,29

Recettes

Produits des services	17 658,50
Autres produits de gestion courante	89 357,79
Produits exceptionnels	35 000,00
TOTAL	142 016,29

2) Budget du Service de l'Eau

Investissement

Recettes

Intérêts courus non échus	4 388,29
Virement de la Section de Fonctionnement	- 4 388,29

Fonctionnement

Dépenses

Régularisation de la dette	10 388,29
Admissions en non valeur	68,75
Virement à la Section d'Investissement	- 4 388,29

TOTAL 6 068,75

Recettes

Produits exceptionnels	6 068,75
------------------------	----------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 3 voix contre (groupe socialiste)

☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Affectation du résultat de l'exercice 2001
Budget du stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'excédent cumulé de la Section de Fonctionnement est de 17 532,17 Euros.

Conformément à l'article L2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'Instruction Budgétaire M14, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2001 comme suit :

En recette de fonctionnement :

Compte 002 excédent reporté	17 532,17 Euros
-----------------------------	-----------------

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 3 voix contre (groupe socialiste)
- ☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Budget du stationnement
Décision modificative n°1/2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la décision modificative N°1, proposée au Conseil Municipal comprend pour chacune des sections, en dépense et en recette les éléments suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses			
	824.611.3440	Charges diverses	5 000,00 €
	020.62871.3440	Remboursements de frais	26 747,94 €
		TOTAL	31 747,94 €

Recettes			
	01.002.3440	Excédent de fonctionnement reporté	17 532,17 €
	020.62871.3440	Participation communale	14 215,77 €
		TOTAL	31 747,94 €

Section d'Investissement :

Dépenses			
	01.165.3440	Dépôts et cautionnement	5 335,72 €

Recettes			
	01.001.3440	Excédent reporté	5 335,72 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)
 - ☞ 3 voix contre (groupe socialiste)
 - ☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Budget du centre d'hébergement "Les Roches"
Affectation du résultat de l'exercice 2001**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que l'excédent de la Section de Fonctionnement est de 3 743,29 Euros

Conformément à l'article L2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'Instruction M14, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le Résultat 2001, comme suit :

En recette d'Investissement :		
Compte 1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	429,58 €
En recette de Fonctionnement :		
Compte 002	Résultat de fonctionnement reporté	3 313,71 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 3 voix contre (groupe socialiste)
- ☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Décision modificative n°1 de l'exercice 2002
Budget du centre d'hébergement "Les Roches"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative N° 1/2002 du domaine des Roches, laquelle a été préalablement approuvée par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 22 octobre 2002.

Section d'Investissement :

Dépenses

001 Résultat reporté 429.58 €

Recettes

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 429,58 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses

606 Achats de matières et fournitures	- 1 540,00 €
607 Alimentation	3 800,00 €
6152 Entretien - réparations	3 313,71 €
6161 Assurances	250,00 €
6218 Autres prestations	- 2 200,00 €
6238 Divers	- 2 360,00 €
6248 Transports	150,00 €
6454 Cotisation ASSEDIC	200,00 €
658 Charges diverses de gestion	1 700,00 €

Total 3 313,71 €

Recettes

002 Résultat reporté 3 313,71 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 3 voix contre (groupe socialiste)

☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Entretien des locaux de l'Hôtel de Ville de Dieppe et
des locaux du service communication
Lancement d'un appel d'offres ouvert**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'entretien de l'hôtel de Ville de Dieppe et des locaux du Service Communication est assuré quotidiennement du lundi au samedi inclus.

Le lancement d'une consultation a pour objet de contractualiser les droits et les obligations de chacun :

- Evolution et respect des normes en matière d'hygiène
- Description exhaustive des prestations de nettoyage
- Respect de ces missions
- Coût des prestations

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire :

1°) à adopter le dossier de consultation des entreprises ;

2°) à lancer un Appel d'Offres Ouvert pour cette prestation (un seul lot) ;

3°) à signer le marché à intervenir avec la société qui sera retenue.

Le marché est conclu pour l'année 2003 avec la possibilité de le renouveler deux fois (1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 – 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 33 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Indemnités de fonction des élus locaux - modificatif

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que compte tenu des nouvelles délégations accordées aux élus municipaux et pour tenir compte de la charge de travail qui incombe désormais à chacun d'eux, il est proposé de modifier, à compter du 4 novembre 2002, comme suit la délibération du 28 mai 2002.

Monsieur le Maire

(IB 1015 X 90 %) + 25 % + 2,89 % (sans changement)

Maire délégué de Neuville les Dieppe

IB 1015 X 65 % (sans changement)

Adjoint

(IB 1015 X 75 %) + 20 % + 25 %) X 44 % (sans changement)

Conseiller Municipal délégué aux affaires sociales

IB 1015 X 32,10 %

Conseiller Municipal délégué au tourisme

IB 1015 X 25,68 %

Conseiller Municipal Responsable de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité
(ERP)

IB 1015 X 17,12 %

Conseillers Municipaux Délégués

IB 1015 X 10,70 %

Conseillers Municipaux

IB 1015 X 2,57 %.

Les crédits nécessaires au versement de ces indemnités ont été inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2002, chapitre 021 – articles 6531, 6533, 6534.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 33 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Délégation du conseil municipal au Maire - Mise en œuvre de
l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que suite à l'élection du Maire et des Adjointes intervenue le 3 novembre dernier, le Conseil Municipal est invité à donner de nouveau délégation au Maire et à certains adjoints pour les matières mentionnées à l'article L 2122 22 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception de celles portées aux 18^{ème} et 19^{ème} alinéas correspondant aux points 17 ° et 18 °.

Ainsi, en vertu de cette délégation, Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, est chargé par le Conseil Municipal :

1°) d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

2°) de fixer, pour toute majoration inférieure à 5 %, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

3°) de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

- Dans le cadre de cette délégation, Monsieur le Maire est habilité à contracter, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites au budget, tout emprunt à court, moyen et long terme, à un taux effectif global (T E G) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- un différé d'amortissement,
- la faculté de passer du taux variable au taux fixe et du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement anticipé et / ou de consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement

En outre, Monsieur le Maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire, dans le contrat initial, une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, conformément à l'article 44 de la loi n° 2002 – 276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, donne délégation à Monsieur le Maire pour procéder, hors échéances, à tout réaménagement d'emprunts et, pour passer à cet effet tous les actes nécessaires.

Il est précisé que cette délégation portant sur la réalisation d'emprunts et les opérations de réaménagements pourra, en cas d'empêchement de M. le Maire, également être exercée par M. Jean BAZIN – Adjoint aux finances, dans les conditions ci-dessus exposées.

4°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il est précisé que cette délégation portant sur les marchés publics pouvant être passés sans formalités préalables pourra, en cas d'empêchement de M. le Maire, également être exercée par M. Jean BAZIN - Adjoint.

5°) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

6°) de passer les contrats d'assurance,

7°) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

8°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

9°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

10°) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

11°) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

12°) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

13°) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,

14°) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

15°) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213 – 3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.

Cette délégation pourra également être exercée par M. VERGNORY – Adjoint en charge de l'urbanisme.

16°) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, étant précisé que cette délégation :

- est valable pour l'ensemble des contentieux intéressant la commune,
- vaut tant pour les actions en défense qu'en requête,
- concerne également la voie d'appel.

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal de décider :

- qu'en cas d'absence ou d'empêchement simultanément de Monsieur Edouard LEVEAU, de Monsieur Jean BAZIN pour les points 3 et 4, de Monsieur Hubert VERGNORY pour le point 15, les délégations consenties dans le cadre de la présente délibération, pourront être exercées par Monsieur Pierre HAMEL – 1^{er} adjoint.

- qu'en cas d'absence ou d'empêchement simultanément de Monsieur Edouard LEVEAU, de Monsieur Jean BAZIN pour les points 3 et 4, de Monsieur Hubert VERGNORY pour le point 15 et de Monsieur Pierre HAMEL, ces délégations pourront être exercées par Mme Françoise BILLIEZ – 2^{ème} adjointe.

- enfin, qu'en cas d'absence ou d'empêchement simultanément de Monsieur Edouard LEVEAU, de Monsieur Jean BAZIN pour les points 3 et 4, de Monsieur Hubert VERGNORY pour le point 15, de Monsieur Pierre HAMEL, de Mme Françoise BILLIEZ, ces délégations pourront être exercées par Monsieur HOORNAERT – 3^{ème} adjoint.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ Les élus communistes et le groupe socialiste ne prennent pas part au vote

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Commissions municipales - Composition

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.2121.22 prévoit que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'Administration, soit à l'initiative de ses membres.

Dans les communes de plus de 3500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des Elus au sein de l'Assemblée communale.

Suite à l'élection du Maire et des Adjointes intervenue le 3 novembre dernier, il est proposé au Conseil Municipal :

1/ de former pour la durée de son mandat 5 commissions municipales, à savoir

- Commission 1 : Finances - Personnel - Contentieux - Concessions - Casino - Régies - Informatique - Gestion
- Commission 2 : Affaires sociales - Santé - Logement - Vie familiale - Hygiène - Vaccinations - Personnes âgées - Jeunesse - Contrat Ville
- Commission 3 : Urbanisme - Environnement - Economie - Transports - Circulation - Stationnement - Infrastructures - Travaux - Voirie
- Commission 4 : Affaires scolaires et périscolaires - Petite Enfance - Formation - Sport - Station balnéaire
- Commission 5 : Culture - Tourisme - Animation - Fêtes et Cérémonies

2/ de fixer le nombre des membres pour chacune de ces 5 commissions à 8 auxquels s'ajoute M. le Maire, Président de droit.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE la création de ces 5 commissions composées de huit membres et du Maire, Président de droit.**

3/ puis le Conseil Municipal procède à la désignation des membres de ces 5 commissions municipales, par vote à bulletins secrets, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- **Commission 1** : Finances - Personnel - Contentieux - Concessions - Casino - Régies - Informatique - Gestion

Se présentent :

Liste de la majorité : Jean BAZIN, Pierre HAMEL, Maud MASSUGER, Caroline HUCHET, Franck WILKINSON, Patrick HOORNAERT, Béatrice SAINT PAUL, Françoise LEMOINE.

Liste de l'opposition : Marie-Catherine GAILLARD, Daniel PARIS.

Nombre de votants..... 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 39
Nombre de bulletins blancs et nuls..... 0
Suffrages valablement exprimés..... 39
Quotient électoral 4,875

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 30 suffrages, soit 6 sièges, reste 0,75

Liste de l'opposition : 9 suffrages, soit 1 siège, reste 4,125

Attribution des sièges au nombre entier :

Liste de la majorité : 6 sièges : Jean BAZIN, Pierre HAMEL, Maud MASSUGER, Caroline HUCHET, Franck WILKINSON, Patrick HOORNAERT,

Liste de l'opposition : 1 siège : Marie-Catherine GAILLARD

Attribution du siège restant au plus fort reste :

Liste de l'opposition : Daniel PARIS

**Sont donc élus à la commission n°1 Finances - Personnel - Contentieux - Concessions -
Casino - Régies - Informatique - Gestion**

**Jean BAZIN, Pierre HAMEL, Maud MASSUGER, Caroline HUCHET, Franck
WILKINSON, Patrick HOORNAERT, Marie-Catherine GAILLARD, Daniel PARIS**

- **Commission 2** : Affaires sociales - Santé - Logement - Vie familiale - Hygiène - Vaccinations - Personnes âgées - Jeunesse - Contrat Ville

Se présentent :

Liste de la majorité : Gérard MARTINE, Yvette SANNIER, Dominique LETEURTRE, Roger LECUYER, Patricia BOUDOUR, Christine GALLAIS, Jean CARON, Hélène TESTELIN

Liste de l'opposition : Liliane BOSANSKY, Liliane LEGRAS

Nombre de votants..... 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 39
Nombre de bulletins blancs et nuls..... 0
Suffrages valablement exprimés..... 39
Quotient électoral 4,875

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 30 suffrages, soit 6 sièges, reste 0,75

Liste de l'opposition : 9 suffrages, soit 1 siège, reste 4,125

Attribution des sièges au nombre entier :

Liste de la majorité : 6 sièges : Gérard MARTINE, Yvette SANNIER, Dominique LETEURTRE, Roger LECUYER, Patricia BOUDOUR, Christine GALLAIS

Liste de l'opposition : 1 siège : Liliane BOSANSKY

Attribution du siège restant au plus fort reste :

Liste de l'opposition : Liliane LEGRAS

Sont donc élus à la commission n°2 Affaires sociales - Santé - Logement - Vie familiale - Hygiène - Vaccinations - Personnes âgées - Jeunesse - Contrat Ville

Gérard MARTINE, Yvette SANNIER, Dominique LETEURTRE, Roger LECUYER, Patricia BOUDOUR, Christine GALLAIS, Liliane BOSANSKY, Liliane LEGRAS

- **Commission 3** : Urbanisme - Environnement - Economie - Transports - Circulation - Stationnement - Infrastructures - Travaux - Voirie

Se présentent :

Liste de la majorité : Hubert VERGNORY, Patrick HOORNAERT, Maurice LEMASSON, Marie-Claude BELLENGER, Robert GRUEL, Jean CARON, Ludovic DIETSCH, Christine GALLAIS.

Liste de l'opposition : Gérard JACQUELINE, Sandrine HUREL

Nombre de votants..... 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 39
Nombre de bulletins blancs et nuls..... 0
Suffrages valablement exprimés..... 39
Quotient électoral 4,875

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 30 suffrages, soit 6 sièges, reste 0,75

Liste de l'opposition : 9 suffrages, soit 1 siège, reste 4,125

Attribution des sièges au nombre entier :

Liste de la majorité : 6 sièges : Hubert VERGNORY, Patrick HOORNAERT, Maurice LEMASSON, Marie-Claude BELLENGER, Robert GRUEL, Jean CARON

Liste de l'opposition : 1 siège : Gérard JACQUELINE

Attribution du siège restant au plus fort reste :

Liste de l'opposition : Sandrine HUREL

Sont donc élus à la commission n°3 Urbanisme - Environnement - Economie - Transports - Circulation - Stationnement - Infrastructures - Travaux - Voirie

Hubert VERGNORY, Patrick HOORNAERT, Maurice LEMASSON, Marie-Claude BELLENGER, Robert GRUEL, Jean CARON, Gérard JACQUELINE, Sandrine HUREL

- **Commission 4** : Affaires scolaires et périscolaires - Petite enfance - Formation - Sport - Station balnéaire

Se présentent :

Liste de la majorité : Françoise BILLIEZ, Pierre BLONDEL, Caroline HUCHET, Béatrice SAINT PAUL, Patrick ANCELOT, Christine LEVISTRE, Gérard MARTINE, Laurent MARTIN

Liste de l'opposition : Marie-Catherine GAILLARD, Sandrine HUREL

Nombre de votants.....	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
Nombre de bulletins blancs et nuls.....	0
Suffrages valablement exprimés.....	39
Quotient électoral	4,875

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 30 suffrages, soit 6 sièges, reste 0,75

Liste de l'opposition : 9 suffrages, soit 1 siège, reste 4,125

Attribution des sièges au nombre entier :

Liste de la majorité : 6 sièges : Françoise BILLIEZ, Pierre BLONDEL, Caroline HUCHET, Béatrice SAINT PAUL, Patrick ANCELOT, Christine LEVISTRE

Liste de l'opposition : 1 siège : Marie-Catherine GAILLARD

Attribution du siège restant au plus fort reste :

Liste de l'opposition : Sandrine HUREL

Sont donc élus à la commission n°4 Affaires scolaires et périscolaires - Petite enfance - Formation - Sport - Station balnéaire

Françoise BILLIEZ, Pierre BLONDEL, Caroline HUCHET, Béatrice SAINT PAUL, Patrick ANCELOT, Christine LEVISTRE, Marie-Catherine GAILLARD, Sandrine HUREL

- **Commission 5** : Culture - Tourisme - Animation - Fêtes et Cérémonies

Se présentent :

Liste de la majorité : Annie OUVRY, Laurent MARTIN, Yvette SANNIER, Ludovic DIETSCH, Françoise LEMOINE, Hélène TESTELIN, Maud MASSUGER, Gérard MARTINE

Liste de l'opposition : Christian CUVILLIEZ, Arnaud COIGNET

Nombre de votants..... 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 39
Nombre de bulletins blancs et nuls..... 0
Suffrages valablement exprimés..... 39
Quotient électoral 4,875

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 30 suffrages, soit 6 sièges, reste 0,75

Liste de l'opposition : 9 suffrages, soit 1 siège, reste 4,125

Attribution des sièges au nombre entier :

Liste de la majorité : 6 sièges : Annie OUVRY, Laurent MARTIN, Yvette SANNIER,
Ludovic DIETSCH, Françoise LEMOINE, Hélène TESTELIN

Liste de l'opposition : 1 siège : Christian CUVILLIEZ

Attribution du siège restant au plus fort reste :

Liste de l'opposition : Arnaud COIGNET

**Sont donc élus à la commission n°5 Culture - Tourisme - Animation - Fêtes et
Cérémonies**

**Annie OUVRY, Laurent MARTIN, Yvette SANNIER, Ludovic DIETSCH, Françoise
LEMOINE, Hélène TESTELIN, Christian CUVILLIEZ, Arnaud COIGNET**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Commission d'appel d'offres compétente en matière de marchés publics
Composition**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à réélire ses représentants au sein de la Commission d'appel d'offres compétente en matière de marchés publics prévue à l'article 22 du Code des Marchés Publics.

Cette commission est composée :

- de Monsieur Jean BAZIN, représentant du Maire, Président,
- de 5 membres titulaires élus par l'Assemblée délibérante, en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- et 5 membres suppléants élus selon les mêmes modalités,

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Cette élection doit être effectuée au scrutin secret.

Se présentent :

Liste de la majorité : Pierre HAMEL, Hubert VERGNORY, Maurice LEMASSON, Robert GRUEL, Roger LECUYER (titulaires), Christine LEVISTRE, Caroline HUCHET, Béatrice SAINT PAUL, Pierre BLONDEL, Yvette SANNIER (suppléants)

Liste de l'opposition : Marie-Catherine GAILLARD (titulaire), Sandrine HUREL (suppléante).

Nombre de votants.....	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
Nombre de bulletins blancs et nuls.....	0
Suffrages valablement exprimés.....	39
Quotient électoral	7,80

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 30 suffrages, soit 3 sièges au quotient, reste 6,60

Liste de l'opposition : 09 suffrages, soit 1 siège au quotient, reste 1,20

Attribution du siège restant au plus fort reste :

Liste de la majorité : 1 siège

Sont donc élus à la commission d'appel d'offres

Titulaires : Pierre HAMEL, Hubert VERGNORY, Maurice LEMASSON (sièges attribués au nombre entier), Marie-Catherine GAILLARD (siège attribué au nombre entier), Robert GRUEL, (siège attribué au plus fort reste),

Suppléants : Christine LEVISTRE, Caroline HUCHET, Béatrice SAINT PAUL (sièges attribués au nombre entier), Sandrine HUREL (siège attribué au nombre entier), Pierre BLONDEL (siège attribué au plus forte reste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Commission d'ouverture des plis - Délégations de service public

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à réélire les membres de la Commission d'ouverture des plis prévue à l'article L 1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission est composée :

- de Monsieur Jean BAZIN, représentant du Maire, Président,
- de cinq membres titulaires
- et de cinq membres suppléants

Ces membres sont élus par l'Assemblée délibérante, en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin secret.

Il est précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Se présentent :

Liste de la majorité : Robert GRUEL, Pierre HAMEL, Béatrice SAINT PAUL, Dominique LETEURTRE, Roger LECUYER (titulaires), Maurice LEMASSON, Hélène TESTELIN, Franck WILKINSON, Yvette SANNIER, Laurent MARTIN (suppléants)

Liste de l'opposition : Marie-Catherine GAILLARD (titulaire), Sandrine HUREL (suppléante).

Nombre de votants.....	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
Nombre de bulletins blancs et nuls.....	0
Suffrages valablement exprimés.....	39
Quotient électoral	7,80

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 30 suffrages, soit 3 sièges au quotient, reste 6,60

Liste de l'opposition : 09 suffrages, soit 1 siège au quotient, reste 1,20

Attribution du siège restant au plus fort reste :

Liste de la majorité : 1 siège

Sont donc élus à la commission d'appel d'offres

Titulaires : Robert GRUEL, Pierre HAMEL, Béatrice SAINT PAUL (sièges attribués au nombre entier), Marie-Catherine GAILLARD (siège attribué au nombre entier), Dominique LETEURTRE, (siège attribué au plus fort reste),

Suppléants : Maurice LEMASSON, Hélène TESTELIN, Franck WILKINSON (sièges attribués au nombre entier), Sandrine HUREL (siège attribué au nombre entier), Yvette SANNIER (siège attribué au plus forte reste)

Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 14 novembre 2002

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Commission consultative de Neuville
Désignation des membres**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la convention de fusion des deux communes de Dieppe et de Neuville lès Dieppe, selon la formule de la fusion-association, a prévu en son article 9 la création d'une Commission Consultative à Neuville lès Dieppe.

Conformément aux articles L 2113.23 et R 2113.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission consultative, outre le Maire Délégué de Neuville lès Dieppe, comprend 8 membres désignés par le Conseil Municipal parmi les électeurs domiciliés à Neuville lès Dieppe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de ces 8 membres, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire.

Se présentent :

Liste de la majorité : Patrick HOORNAERT, Yvette SANNIER, Marie-Claude BELLENGER, Christine GALLAIS, Maurice LEMASSON, Gérard MARTINE, Béatrice SAINT PAUL, Ludovic DIETSCH.

<p>Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 30 voix : Patrick HOORNAERT, Yvette SANNIER, Marie-Claude BELLENGER, Christine GALLAIS, Maurice LEMASSON, Gérard MARTINE, Béatrice SAINT PAUL, Ludovic DIETSCH</p>

Les élus communistes et le groupe socialiste ne prennent pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Commission communale des impôts directs
Présentation d'une liste au Directeur des Services Fiscaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, dans les Communes de plus de 2 000 habitants, la Commission Communale des Impôts Directs est composée du Maire ou de l'Adjoint délégué - Président, de 8 Commissaires titulaires et de 8 Commissaires suppléants dont un Commissaire titulaire et un suppléant domiciliés en dehors de la Commune.

Les Commissaires doivent :

- être de nationalité française
- être âgés de 25 ans au moins
- jouir de leurs droits civils et politiques
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Les Commissaires sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables - en nombre double - que doit dresser le Conseil Municipal.

Conformément à l'article L2121.32 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à dresser la liste des 32 membres (16 titulaires dont 2 domiciliés hors commune et 16 suppléants dont 2 domiciliés hors commune) qui sera proposée à M. le Directeur des services fiscaux.

Liste proposée par la majorité :

Domiciliés dans la commune :

Maud MASSUGER
Christine GALLAIS
Christiane FONTAINE
Jean BAZIN
Patrick HOORNAERT
Annie OUVRY
Robert GRUEL
Christine LEVISTRE
Jacqueline SVRECK
Pierre GUEDON
Alain GIESE
Hubert VERGNORY
Roger PREVOST
Sophie MARINI
Gérard MARTINE
Maurice LEMASSON
Jean-Pierre YVARS
Michel NEVEU
René NEVEU
Marcel CHERDOT
André BELLENGER
Françoise BILLIEZ
Marie-Claude BELLENGER
Yvette SANNIER
Christiane GUILLOU
Ludovic DIETSCH

Patrick ANCELOT
Dominique LETEURTRE

Non domiciliés dans la commune :
Pierre HAMEL
Laurent FLAMANT
Jean CARON
Jacques LE BIHAN

Liste de la majorité adoptée par 30 voix

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Centre Communal d'Action Sociale de Dieppe
Désignation des membres du Conseil Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que conformément à l'article L 21 22 10 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 3, et suite à la nouvelle élection du Maire intervenue le 3 novembre dernier, le Conseil Municipal doit procéder à une nouvelle désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de Dieppe.

Le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 précise que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend outre le Maire, Président -en nombre égal- au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au 4^e alinéa de l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration dans les limites indiquées ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1/ de fixer à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS de Dieppe, soit 6 membres à désigner par le Conseil et 6 membres qui seront nommés par le Maire.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, fixe à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS de Dieppe.**

2/ puis de procéder, par vote à bulletins secrets, à l'élection de ses 6 représentants au Conseil d'Administration du CCAS de Dieppe, soit au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Se présentent :

Liste de la majorité : Dominique LETEURTRE, Patricia BOUDOUR, Hubert VERGNORY, Jean CARON, Françoise LEMOINE, Béatrice SAINT PAUL

Liste de l'opposition : Liliane BOSANSKY

Nombre de votants.....	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
Nombre de bulletins blancs et nuls.....	0
Suffrages valablement exprimés.....	39
Quotient électoral	6,50

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 30 suffrages, soit 4 sièges au quotient, reste 4

Liste de l'opposition : 09 suffrages, soit 1 siège au quotient, reste 2,50

Attribution des sièges au nombre entier :

Liste de la majorité : 4 sièges : Dominique LETEURTRE, Patricia BOUDOUR, Hubert VERGNORY, Jean CARON

Liste de l'opposition : 1 siège : Liliane BOSANSKY

Attribution du siège restant au plus fort reste :

Liste de la majorité : 1 siège : Françoise LEMOINE

**Sont donc élus au Conseil d'Administration du CCAS de Dieppe
Dominique LETEURTRE, Patricia BOUDOUR, Hubert VERGNORY, Jean CARON
(sièges attribués au nombre entier), Liliane BOSANSKY (siège attribué au nombre
entier) Françoise LEMOINE (siège attribué au plus fort reste)**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Désignation des membres du Conseil Municipal au sein du Conseil
d'Administration du Centre Hospitalier de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que conformément à la loi n° 91.748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et à l'article R 714.2.1. du Code de la Santé, la Ville de DIEPPE est représentée au sein du Conseil d'Administration de l'Hôpital de DIEPPE par :

- le Maire, Président de droit
- et trois représentants désignés par le Conseil Municipal.

Le Conseil est donc invité à désigner ses 3 représentants par vote à bulletins secrets au scrutin majoritaire.

Se présentent :

Candidats de la majorité : Pierre HAMEL, Hubert VERGNORY, Marie-Claude BELLENGER

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 30 voix :
Pierre HAMEL, Hubert VERGNORY, Marie-Claude BELLENGER

Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 14 novembre 2002

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Régie à autonomie financière du centre d'hébergement "Les Roches"
Désignation des représentants au Conseil d'exploitation**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- les articles R 2221.5 et 5 2221.6 du CGCT qui précisent, d'une part, que les membres du Conseil d'Exploitation sont désignés par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et, d'autre part, que les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges,
- la réglementation de la Régie à autonomie financière du centre d'hébergement les Roches, en son article 2, qui prévoit que le conseil d'exploitation est composé de 12 membres à raison de :
- 8 délégués désignés parmi les membres du Conseil Municipal
- 4 délégués désignés parmi les électeurs de la commune

Le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets, les **12 membres** du Conseil d'Exploitation du Centre d'hébergement les Roches.

Se présentent :

Candidats présentés par la majorité : Laurent MARTIN, Jean CARON, Hubert VERGNORY, Hélène TESTELIN, Jean BAZIN, Christine LEVISTRE, Béatrice SAINT PAUL, Gérard MARTINE, Gérard BATEL, Michel NEVEU, Jean-Pierre YVARS, Marcel CHERDOT.

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 30 voix :

Laurent MARTIN, Jean CARON, Hubert VERGNORY, Hélène TESTELIN, Jean BAZIN, Christine LEVISTRE, Béatrice SAINT PAUL, Gérard MARTINE, Gérard BATEL, Michel NEVEU, Jean-Pierre YVARS, Marcel CHERDOT

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Régie personnalisée pour la restauration municipale
"l'assiette dieppoise"
Désignation des membres appelés à siéger au Conseil d'Administration**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6, M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

Vu :

- les articles R. 2221.5 et R. 2221.6 du CGCT qui, d'une part, précisent que les membres du Conseil d'Administration sont désignés par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et d'autre part, que les représentants de la Commune doivent détenir la majorité des sièges au dit Conseil d'Administration,

- le règlement intérieur de la Régie Personnalisée pour la restauration municipale qui fixe à 9 le nombre des membres du Conseil d'Administration dont 5 membres à désigner parmi les conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets, les 9 membres du Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée pour la restauration municipale, à raison de :

- 5 membres parmi les Conseillers Municipaux
- et 4 membres parmi des Personnalités autres.

Se présentent :

Candidats présentés par la majorité : Jean BAZIN, Christine LEVISTRE, Patricia BOUDOUR, Hélène TESTELIN, Roger LECUYER, Gérard BATEL, Michel NEVEU, Jean-Pierre YVARS, Marcel CHERDOT.

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 30 voix :

Jean BAZIN, Christine LEVISTRE, Patricia BOUDOUR, Hélène TESTELIN, Roger LECUYER, Gérard BATEL, Michel NEVEU, Jean-Pierre YVARS, Marcel CHERDOT

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicat des transports de Dieppe et environs - STRADE
Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

Vu :

- Les articles L 21 22 10 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe en date du 13 Décembre 1990 décidant de son adhésion au Syndicat des Transports de Dieppe et environs (Strade),
- L'Article 5.1 des statuts dudit Syndicat fixant à 5 le nombre de Délégués titulaires et à 5 le nombre de Délégués suppléants à désigner par la Ville de DIEPPE pour siéger au sein du Comité Syndical,

Le Conseil Municipal est invité à procéder, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de :

- 5 Délégués titulaires
- et 5 Délégués suppléants.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaires : Hubert VERGNORY, Yvette SANNIER, Laurent MARTIN, Patrick HOORNAERT, Maurice LEMASSON

Suppléants : Béatrice SAINT PAUL, Christine GALLAIS, Robert GRUEL, Gérard MARTINE, Roger LECUYER

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 29 voix :

Titulaires : Hubert VERGNORY, Yvette SANNIER, Laurent MARTIN, Patrick HOORNAERT, Maurice LEMASSON

Suppléants : Béatrice SAINT PAUL, Christine GALLAIS, Robert GRUEL, Gérard MARTINE, Roger LECUYER

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicat intercommunal pour le développement de l'enseignement
musical en pays dieppois - SYDEMPAD - Syndicat mixte
Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- Les articles L 5211.7 et L 5212.7 et L 5711.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe en date du 27 mai 1987 décidant de son adhésion au Syndicat pour le développement de l'enseignement musical en pays dieppois,
- L'article 4 des Statuts fixant à 2 le nombre de Délégués représentant chaque Collectivité adhérente au sein du Comité Syndical,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder, par vote à bulletins secrets, à la désignation de :

- 2 délégués titulaires
- 2 délégués suppléants

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaires : Annie OUVRY, Béatrice SAINT PAUL

Suppléants : Caroline HUCHET, Maud MASSUGER

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 28 voix :

Titulaires : Annie OUVRY, Béatrice SAINT PAUL

Suppléants : Caroline HUCHET, Maud MASSUGER

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicat Intercommunal du parc d'activités du port de l'Est - SIPAPE
Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- les articles L 5211.7 et L 5212. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe en date du 15 décembre 1988 décidant de son adhésion au Syndicat Intercommunal du Parc d'activité du port de l'Est (SIPAPE) ayant pour objet la réalisation et l'aménagement d'une zone d'activités industrielles, artisanales et communales,
- l'article 4 des Statuts dudit Syndicat fixant à 3 le nombre de Délégués à désigner par la Ville de Dieppe pour siéger au sein du Comité Syndical,

Le Conseil Municipal est invité à procéder, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de ses 3 Délégués.

Se présentent :

Candidats de la majorité : Hubert VERGNORY, Pierre HAMEL, Maurice LEMASSON

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 28 voix :
Hubert VERGNORY, Pierre HAMEL, Maurice LEMASSON

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicat pour l'extension du Golf de Dieppe-Pourville - SYLEG
Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6, M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- L' article L 5211.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe en date du 6 mai 1987 décidant de son adhésion au Syndicat pour l'extension du golf de Dieppe - Pourville (Syleg),
- L'article 4 des Statuts dudit Syndicat fixant à 3 le nombre de Délégués à désigner par la Ville de DIEPPE pour siéger au sein du Comité Syndical,

Le Conseil Municipal est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de ses 3 Délégués.

Se présentent :

Candidats de la majorité : Laurent MARTIN, Pierre BLONDEL, Annie OUVRY

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 26 voix :
Laurent MARTIN, Pierre BLONDEL, Annie OUVRY

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicat mixte pour le pôle de développement touristique PDT
Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6, M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- les articles L 5211.7, L 5212.7 et L 5711.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe en date du 28 JUILLET 1990 décidant de son adhésion au Syndicat Mixte pour le Pôle de Développement Touristique de Dieppe (PDT),
- Les Statuts dudit Syndicat fixant à 3 le nombre de Délégués titulaires et à 2 le nombre de Délégués suppléants à désigner en son sein par le Conseil Municipal pour siéger au Comité Syndical,

Le Conseil Municipal est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de :

- 3 Délégués titulaires
- et 2 Délégués suppléants.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaires : Laurent MARTIN, Maud MASSUGER, Gérard MARTINE

Suppléants : Jean BAZIN, Annie OUVRY

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 26 voix :
Titulaires : Laurent MARTIN, Maud MASSUGER, Gérard MARTINE
Suppléants : Jean BAZIN, Annie OUVRY

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicat intercommunal de ramassage scolaire du LP J. Rostand
d'Offranville - Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6, M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- les articles L 5211.7 et 5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe en date du 29 Avril 1966 décidant de son adhésion au Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire pour le LEP de Neufmesnil à Offranville,
- Les Statuts dudit Syndicat fixant à 2 le nombre de Délégués titulaires et à 2 le nombre de Délégués suppléants à désigner par la Ville de DIEPPE pour siéger au sein du Comité Syndical,

Le Conseil Municipal est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de :

- 2 Délégués titulaires
- et 2 Délégués suppléants.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaires : Pierre BLONDEL, Annie OUVRY

Suppléants : Christine LEVISTRE, Béatrice SAINT PAUL

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 28 voix :

Titulaires : Pierre BLONDEL, Annie OUVRY

Suppléants : Christine LEVISTRE, Béatrice SAINT PAUL

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicat intercollectivités pour la gestion et le développement d'un
centre informatique - Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6, M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- l'article L 52 11.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe en date du 5 Décembre 1991 décidant de son adhésion au Syndicat Intercollectivités pour la gestion et le développement d'un centre informatique,
- L'article 5 des Statuts dudit Syndicat fixant à 2 le nombre de Délégués titulaires et à 2 le nombre de Délégués suppléants à désigner par la Ville de DIEPPE pour siéger au sein du Comité Syndical,

Le Conseil Municipal est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de:

2 délégués titulaires
et 2 délégués suppléants

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaires : Jean BAZIN, Laurent MARTIN

Suppléants : Béatrice SAINT PAUL, Ludovic DIETSCH

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 26 voix :

Titulaires : Jean BAZIN, Laurent MARTIN

Suppléants : Béatrice SAINT PAUL, Ludovic DIETSCH

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicat mixte pour le refinancement des avances CNE du grand
chantier de Penly - Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- L' article L 5211.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal de la ville de Dieppe en date du 2 juin 1995 décidant de son adhésion au Syndicat mixte pour le refinancement des avances CNE du grand chantier de Penly,
- Les Statuts dudit Syndicat fixant à 2 le nombre de Délégués titulaires et à 1 le nombre de Délégué suppléant à désigner par la Ville de DIEPPE pour siéger au sein du Comité Syndical,

Le Conseil Municipal est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de :

- 2 Délégués titulaires
- et 1 Délégué suppléant.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaires : Jean BAZIN, Annie OUVRY

Suppléant : Franck WILKINSON

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 25 voix :

Titulaires : Jean BAZIN, Annie OUVRY

Suppléant : Franck WILKINSON

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicat intercommunal pour la représentation des communes de
l'Orne et de la Seine Maritime au sein de la société d'économie mixte
immobilière de Haute-Normandie Seminor
Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- l'article L 5211.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe en date du 30 octobre 1972 décidant de son adhésion au Syndicat Intercommunal pour la représentation des communes de l'Orne et de la Seine Maritime au sein de Semior,
- les Statuts dudit Syndicat et plus particulièrement son article 5 fixant à 2 le nombre de Délégués titulaires et à 1 le nombre de Délégué suppléant à désigner par la Ville de Dieppe pour siéger au sein du Comité Syndical,

Le Conseil Municipal est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de :

- 2 Délégués titulaires
- et 1 Délégué suppléant.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaires : Gérard MARTINE, Dominique LETEURTRE

Suppléante : Maud MASSUGER

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 27 voix :

Titulaires : Gérard MARTINE, Dominique LETEURTRE

Suppléant : Maud MASSUGER

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**SITRAID 76 - Syndicat d'études et de programmation pour le
traitement des déchets sur le Nord de la Seine Maritime
Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- l'article L 5211.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération en date du 25 mars 1999 par laquelle la ville de Dieppe a décidé d'adhérer au Syndicat d'Etudes et de Programmation pour le Traitement des Déchets sur le Nord de la Seine-Maritime (SITRAID 76) et a approuvé les statuts de ce Syndicat Mixte,
- l'article 4 desdits statuts fixant à 3 le nombre des Délégués titulaires par Collectivité ou EPCI adhérent,

Le Conseil Municipal est invité à désigner par vote à bulletins secrets ses 3 Délégués,

Se présentent :

Candidats de la majorité : Maurice LEMASSON, Hubert VERGNORY, Robert GRUEL

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 25 voix :
Maurice LEMASSON, Hubert VERGNORY, Robert GRUEL

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicat du bassin versant de l'Eaulne élargi aux bassins côtiers
adjacents - Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- L'article L 52 11.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération en date du 21 septembre 2000 par laquelle la ville de DIEPPE a décidé d'adhérer au Syndicat du Bassin Versant de l'Eaulne élargi aux Bassins versants côtiers adjacents et a approuvé les statuts de ce Syndicat de Communes,
- l'article 5 desdits statuts fixant à 1 Délégué titulaire et 1 Délégué suppléant la représentation des Communes adhérentes au sein du Comité Syndical,

Le Conseil Municipal est invité à procéder, par vote à bulletins secrets, à la désignation de son Délégué titulaire et de son Délégué suppléant.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaire : Pierre HAMEL

Suppléant : Maurice LEMASSON

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 26 voix :

Titulaire : Pierre HAMEL

Suppléant : Maurice LEMASSON

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**SIRCA - Syndicat intercommunal de revalorisation du cours de
l'Arques - Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- L'article L 52 11-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération en date du 14 décembre 2000 par laquelle la ville de Dieppe a décidé d'adhérer au Syndicat Intercommunal de Revalorisation du Cours de l'Arques (SIRCA) et a approuvé les statuts de ce Syndicat de Communes,
- l'article 5 desdits Statuts fixant à deux Délégués titulaires et un Délégué suppléant la représentation des Communes adhérentes au sein du Comité Syndical,

Le Conseil Municipal est invité à désigner par vote à bulletins secrets ses deux Délégués titulaires et son Délégué suppléant.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaires : Pierre HAMEL, Hubert VERGNORY

Suppléant : Laurent MARTIN

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 27 voix :

Titulaires : Pierre HAMEL, Hubert VERGNORY

Suppléant : Laurent MARTIN

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicat mixte de promotion de l'activité transmanche
Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- les articles 5721.1 à 5721.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- les délibérations en date des 29 juin et 21 septembre 2000 par lesquelles la ville de DIEPPE décidait d'adhérer au Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche et en approuvait les statuts,
- l'article 7 desdits statuts et leurs annexes 1 et 2 fixant à 5 le nombre de représentants de la ville de DIEPPE au sein du Comité Syndical,

Le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets, ses cinq représentants.

Se présentent :

Candidats de la majorité : Edouard LEVEAU, Patrick HOORNAERT, Laurent MARTIN, Maud MASSUGER, Hubert VERGNORY

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 27 voix :
Edouard LEVEAU, Patrick HOORNAERT, Laurent MARTIN, Maud MASSUGER,
Hubert VERGNORY

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Institut de formation aux carrières administratives sanitaires et sociales
de Dieppe (IFCASS) - Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la Ville de DIEPPE est membre fondateur du Groupement d'Intérêt Public "Institut de Formation aux Carrières Administratives, Sanitaires et Sociales.

Ce groupement, comprenant outre la ville de DIEPPE, l'Etat, le Centre Hospitalier de DIEPPE et l'Agence Nationale pour l'Insertion et la Promotion des Travailleurs d'Outre-Mer, a pour mission générale de mettre en œuvre des actions de formation en vue de préparer aux différents concours des trois Fonctions publiques (Etat, Collectivités Territoriales et Hôpitaux), et aux carrières des domaines sanitaire et social.

Conformément à l'article 19 de la convention constitutive, la Ville de DIEPPE doit désigner un Administrateur titulaire et un suppléant pour siéger au sein du Conseil d'Administration de ce GIP.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner, par vote à bulletins secrets, un représentant titulaire et un suppléant.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaire : Dominique LETEURTRE

Suppléant : Patricia BOUDOUR

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 29 voix :

Titulaire : Dominique LETEURTRE

Suppléante : Patricia BOUDOUR

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Conseil départemental de l'accès au droit de la Seine Maritime - CDAD
Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 18 juillet 2002, le Conseil Municipal approuvait la convention constitutive du Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Seine Maritime - CDAD.

La ville de Dieppe dispose au sein de cette instance d'un représentant.

Le Conseil Municipal est invité à redésigner, par vote à bulletins secrets, son représentant titulaire et un suppléant

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaire : Franck WILKINSON

Suppléante : Annie OUVRY

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 20 voix :

Titulaire : Franck WILKINSON

Suppléante : Annie OUVRY

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Conseil de discipline de recours
Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6, M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose qu'au conseil de Discipline de recours de Haute Normandie siègent entre autres trois représentants des communes de plus de 20 000 habitants choisis, par tirage au sort, parmi les représentants désignés par les conseils municipaux de chacune de ces communes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de désigner le/la représentant(e) susceptible d'être appelé(e) à siéger au Conseil de Discipline de recours de Haute Normandie.

Se présente :

Candidat de la majorité : Pierre HAMEL

Après vote secret au scrutin majoritaire, est élu par 25 voix :
Pierre HAMEL

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie
Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 8 décembre 1994, le Conseil Municipal donnait son accord pour adhérer à l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute Normandie créée par la Région et approuvait les statuts de cette Association.

Conformément à l'article 6 de ces statuts, la Ville de DIEPPE dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner par vote à bulletins secrets son représentant au sein de l'Assemblée Générale.

Se présente :

Candidate de la majorité : Marie-Claude BELLENGER

Après vote secret au scrutin majoritaire, est élue par 26 voix :
Marie-Claude BELLENGER

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés
Désignation d'un représentant**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 18 mai 1995, le Conseil Municipal approuvait la réalisation de l'étude sur la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'élaboration d'un Plan Départemental d'Elimination et désignait son représentant au sein du Comité de Pilotage.

Ce plan est désormais élaboré mais pourrait faire l'objet, dans les mois à venir, d'une révision.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à désigner, dès à présent, par vote à bulletins secrets, son représentant au Comité de Pilotage.

Se présente :

Candidate de la majorité : Marie-Claude BELLENGER

Après vote secret au scrutin majoritaire, est élue par 26 voix :
Marie-Claude BELLENGER

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

SPPPI de Basse Seine (commission chargée de suivre l'application du plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux en Haute-Normandie) - Désignation des représentants de la Ville

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que le S.P.P.P.I. de Basse-Seine est une structure de concertation associant l'ensemble des acteurs concernés par les programmes de réduction des pollutions industrielles (eau-air) et de prévention des risques technologiques majeurs en Haute-Normandie.

Une commission chargée de suivre l'application du Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux en Haute-Normandie a été créée en son sein.

La Ville de Dieppe dispose d'un siège au sein de cette commission. Une représentation de la Ville de Dieppe est également prévue au sein du Conseil d'Orientation du S.P.P.P.I.

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de ses deux représentants :

- 1 représentant au sein de la Commission chargée de suivre l'application du Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux en Haute Normandie.

- et 1 représentant au sein du Conseil d'orientation du S.P.P.P.I.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Au sein de la commission : Maurice LEMASSON

Au conseil d'orientation : Marie-Claude BELLENGER

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 24 voix :

Au sein de la commission : Maurice LEMASSON

Au conseil d'orientation : Marie-Claude BELLENGER

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Conférence sanitaire du caux maritime
Désignation du représentant du Maire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que l'arrêté préfectoral en date du 25 août 1995 a nommé le Maire de DIEPPE en qualité de membre de droit de la Conférence Sanitaire du secteur "Caux Maritime".

En outre, l'article 2 du décret n° 95.137 du 6/02/1995 prévoit qu'en cas d'empêchement, le Maire peut se faire représenter à la Conférence Sanitaire par un membre du Conseil Municipal désigné par celui-ci.

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de ce représentant.

Se présente :

Candidate de la majorité : Marie-Claude BELLENGER

Après vote secret au scrutin majoritaire, est élue par 28 voix :
Marie-Claude BELLENGER

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Centre départemental d'amélioration de l'habitat 76 - CDAH 76
Représentation de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6, M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, rappelle que le Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat de la Seine-Maritime (CDAH 76) est une Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, affiliée à la Fédération Nationale Pact - Arim, dont le siège est situé à Rouen.

Cette Association a pour objet la mise en œuvre de tous moyens susceptibles d'être utilisés dans la lutte pour l'amélioration de l'habitat sur le territoire du Département de Seine-Maritime.

La Ville de DIEPPE disposant d'une représentation au sein de cet organisme, le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets, son délégué.

Se présente :

Candidat de la majorité : Gérard MARTINE

Après vote secret au scrutin majoritaire, est élu par 25 voix :
Gérard MARTINE

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Conseil portuaire - Désignation des représentants de la Ville

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- le Code des Ports Maritimes,
- le Décret n° 99.782 du 9 septembre 1999 relatif notamment à la composition du Conseil Portuaire

Le Conseil Municipal est invité à proposer ses représentants au sein de cette instance, lesquels seront nommés par arrêté préfectoral, à savoir :

- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la Commune où sont implantées les principales installations portuaires
- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la Commune sur laquelle s'étend le port

Se présentent pour la majorité :

Représentants de la commune où sont implantées les principales installations portuaires :

Titulaire : Maurice LEMASSON

Suppléante : Françoise LEMOINE

Représentants de la commune sur laquelle s'étend le port :

Titulaire : Hubert VERGNORY

Suppléant : Pierre BLONDEL

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 24 voix :

Représentants de la commune où sont implantées les principales installations portuaires:

Titulaire : Maurice LEMASSON

Suppléante : Françoise LEMOINE

Représentants de la commune sur laquelle s'étend le port :

Titulaire : Hubert VERGNORY

Suppléant : Pierre BLONDEL

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Conseil consultatif de la halle à marée
Désignation des représentants de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

Vu le décret n° 89 273 du 26 avril 1989, en son article 5, fixant la composition du Conseil Consultatif de la Halle à marée,

Le Conseil Municipal est invité à proposer son représentant titulaire et son représentant suppléant au sein du Conseil Consultatif de la Halle à Marée, lesquels seront nommés par arrêté préfectoral.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaire : Françoise LEMOINE

Suppléant : Maurice LEMASSON

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 26 voix :

Titulaire : Françoise LEMOINE

Suppléant : Maurice LEMASSON

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Comité de pilotage - charte portuaire
Désignation d'un représentant de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que depuis 1996, l'Etat, les Collectivités Locales dont la ville de DIEPPE, les Communautés portuaires et économiques, notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie, oeuvrent à la réalisation de la Charte de place portuaire de DIEPPE.

Dans ce cadre, un Comité de Pilotage, au sein duquel siège un représentant de la Ville de DIEPPE, a été constitué.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner son représentant au sein de ce Comité de Pilotage de la Charte portuaire.

Se présente :

Candidat de la majorité : Maurice LEMASSON

**Après vote secret au scrutin majoritaire, est élu par 23 voix :
Maurice LEMASSON**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Assemblée commerciale du pilotage port de Dieppe
Désignation d'un représentant**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à réélire le représentant de la ville de DIEPPE au sein de l'Assemblée Commerciale du Pilotage.

Se présente :

Candidat de la majorité : Maurice LEMASSON

Après vote secret au scrutin majoritaire, est élu par 22 voix :
Maurice LEMASSON

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**OPAH du Cœur Historique de Dieppe - fonds de solidarité habitat
Désignation d'un représentant**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 29 juin 2000, le Conseil Municipal autorisait la passation d'une convention "Fonds Solidarité Habitat" à intervenir entre la Ville de DIEPPE, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Epargne et la SEMAD.

Conformément à l'article 6 de cette convention, une Commission d'attribution des prêts a été instituée au sein de laquelle siège un représentant de la Ville de DIEPPE.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner, par vote à bulletins secrets, ce représentant.

Se présente :

Candidat de la majorité :

A la commission d'attribution des prêts : Gérard MARTINE

**Après vote secret au scrutin majoritaire, est élu par 24 voix :
Gérard MARTINE**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Plan départemental d'action pour le logement des personnes
défavorisées - représentation de la ville de Dieppe au sein des
commissions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la ville de Dieppe dispose de représentants au sein :

- 1) du Comité départemental de pilotage du plan d'action pour le logement des personnes défavorisées à raison d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,
- 2) du Comité directeur du Fonds Solidarité Logement (FSL), à raison d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,
- 3) de la commission habitat d'attribution des aides et d'orientation des projets logement, à raison d'un titulaire et d'un suppléant

Le Conseil Municipal est donc invité à redésigner, par vote à bulletins secrets, les représentants de la ville de Dieppe qui seront appelés à siéger dans ces trois structures.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Au comité départemental de pilotage : titulaire : Gérard MARTINE, suppléant : Hubert VERGNORY

Au comité directeur FSL : titulaire : Gérard MARTINE, suppléant : Hubert VERGNORY

A la commission habitat d'attribution des aides et d'orientation des projets logements : titulaire : Gérard MARTINE, suppléant : Hubert VERGNORY

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 27 voix :

Au comité départemental de pilotage :

titulaire : Gérard MARTINE, suppléant : Hubert VERGNORY

Au comité directeur FSL :

titulaire : Gérard MARTINE, suppléant : Hubert VERGNORY

A la commission habitat d'attribution des aides et d'orientation des projets logements :

titulaire : Gérard MARTINE, suppléant : Hubert VERGNORY

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Office municipal des fêtes - désignation des représentants de la Ville de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que le Maire ou son délégué ainsi que les membres de la commission municipale des Fêtes sont membres de droit de l'Office Municipal des Fêtes.

En outre, siègent au Comité Directeur, le Maire ou son délégué ainsi que deux Conseillers Municipaux désignés par leurs pairs au sein du Conseil Municipal.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à procéder, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de ses deux représentants.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Au comité directeur : Ludovic DIETSCH, Béatrice SAINT PAUL

**Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 21 voix :
Au Comité directeur : Ludovic DIETSCH, Béatrice SAINT PAUL**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Office municipal des sports de Dieppe
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que conformément aux statuts de l'Office Municipal des Sports adoptés le 30 Avril 1968 puis modifiés le 4 Mai 1990, la représentation de la Ville de DIEPPE au sein de cette structure est assurée par le Maire et l'Adjoint Délégué aux sports ainsi que par 3 représentants à désigner par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, de ses 3 représentants au sein de cette structure.

Se présentent :

Candidats de la majorité : Jean CARON, Patrick ANCELOT, Roger LECUYER

**Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 27 voix :
Jean CARON, Patrick ANCELOT, Roger LECUYER**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Office du Tourisme - Syndicat d'initiative
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que conformément aux statuts de l'Office du Tourisme, Syndicat d'Initiative de Dieppe qui prévoient que la représentation de la Ville de DIEPPE sera assurée par 5 représentants à désigner par le Conseil Municipal,

Le Conseil est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de ses 5 représentants au sein de cette structure.

Se présentent :

Candidats de la majorité : Laurent MARTIN, Maud MASSUGER, Jean BAZIN, Gérard MARTINE, Hubert VERGNORY

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 26 voix :
Laurent MARTIN, Maud MASSUGER, Jean BAZIN, Gérard MARTINE,
Hubert VERGNORY

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Comité social du personnel municipal de la Ville de Dieppe
Désignation du représentant de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que l'article 5 des statuts du Comité social du personnel municipal de la ville de Dieppe prévoit que la représentation de la Ville de Dieppe sera assurée par le Maire ou son représentant ainsi que par 1 représentant à désigner par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de son représentant au sein de cette structure.

Se présente :

Candidat de la majorité : Jean BAZIN

Après vote secret au scrutin majoritaire, est élu par 21 voix : Jean BAZIN

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Association Dieppe Scène Nationale - Désignation des représentants de
la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que conformément aux statuts de l'Association Dieppe Scène Nationale qui prévoient que la représentation de la Ville de Dieppe sera assurée par le Maire ou son représentant ainsi que par six représentants à désigner par le Conseil Municipal, dont trois représentants siégeront au Conseil d'Administration (article 10 des statuts),.

Le Conseil Municipal est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation :

- de ses 6 représentants au sein de cette structure
- et des 3 délégués parmi ces 6 représentants qui seront appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration.

Se présentent :

Candidats de la majorité : Hubert VERGNORY, Ludovic DIETSCH, Laurent MARTIN, Maud MASSUGER, Jean BAZIN, Béatrice SAINT PAUL

Dont 3 délégués au conseil d'administration : Maud MASSUGER, Ludovic DIETSCH, Jean BAZIN

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 27 voix :

**Hubert VERGNORY, Ludovic DIETSCH, Laurent MARTIN, Maud MASSUGER,
Jean BAZIN, Béatrice SAINT PAUL**

**Dont 3 délégués au conseil d'administration : Maud MASSUGER, Ludovic DIETSCH,
Jean BAZIN**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Désignation des représentants de la
Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que les statuts de Dieppe Ville d'Art et d'Histoire qui prévoient que la représentation de la Ville de DIEPPE au sein de cette structure est assurée par le Maire ou son Délégué ainsi que par 5 représentants à désigner par le Conseil Municipal, dont 3 siègeront au Conseil d'Administration,

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation :

- de ses 5 représentants au sein de cette structure,
- et des 3 délégués, parmi ces 5 représentants, qui seront appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration.

Se présentent :

Candidats de la majorité : Jean CARON, Maud MASSUGER, Hubert VERGNORY, Dominique LETEURTRE, Laurent MARTIN

Dont 3 délégués au conseil d'administration : Jean CARON, Maud MASSUGER, Dominique LETEURTRE

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 28 voix :

**Jean CARON, Maud MASSUGER, Hubert VERGNORY, Dominique LETEURTRE,
Laurent MARTIN**

**Dont 3 délégués au conseil d'administration : Jean CARON, Maud MASSUGER,
Dominique LETEURTRE**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Capitale du cerf-volant - Désignation des représentants de la
Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que conformément aux statuts adoptés le 30 octobre 1991, la représentation de la ville de Dieppe au sein de cette association est assurée par le Maire ou son représentant ainsi que par 3 représentants désignés par le Conseil Municipal.

En outre, parmi ces trois représentants du Conseil Municipal, un doit être désigné pour siéger au Conseil d'administration.

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation :

- de ses trois représentants au sein de cette structure
- et du délégué, parmi ces trois représentants, qui siègera au Conseil d'Administration.

Se présentent :

Candidats de la majorité : Pierre HAMEL, Jean CARON, Maud MASSUGER

Dont 1 délégué au conseil d'administration : Jean CARON

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 28 voix :

Pierre HAMEL, Jean CARON, Maud MASSUGER

Dont 1 délégué au conseil d'administration : Jean CARON

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Association des amis de la Médiathèque Jean Renoir
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que conformément aux statuts de l'Association des Amis de la Médiathèque Jean Renoir qui prévoient que la représentation de la Ville de DIEPPE sera assurée par le Maire ou son représentant ainsi que par deux Conseillers Municipaux et des responsables de différents services municipaux concernés.

Le Conseil Municipal est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de ses deux représentants.

Se présentent :

Candidats de la majorité : Dominique LETEURTRE, Jean BAZIN

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 25 voix :
Dominique LETEURTRE, Jean BAZIN

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Association Dieppoise pour le Développement des Loisirs Educatifs
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que les statuts de l'Association Dieppoise pour le Développement des Loisirs Educatifs (ADDLE) prévoient que la représentation de la Ville de DIEPPE est assurée par 4 représentants de la Municipalité,

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de ses 4 représentants au sein de cette structure.

Se présentent :

Candidats de la majorité : Hubert VERGNORY, Françoise LEMOINE, Yvette SANNIER, Ludovic DIETSCH

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 29 voix :
Hubert VERGNORY, Françoise LEMOINE, Yvette SANNIER, Ludovic DIETSCH

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Association Maison pour tous - Maison Jacques Prévert
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que conformément aux statuts de l'Association Maison Jacques Prévert qui prévoient que la représentation de la Ville de DIEPPE sera assurée par le Maire ou son représentant ainsi que par un Conseiller Municipal, le Conseil Municipal est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de son représentant au sein de cette structure.

Se présente :

Candidate de la majorité : Annie OUVRY

**Après vote secret au scrutin majoritaire, est élue par 23 voix :
Annie OUVRY**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Club des Jeunes
Désignation du représentant de la Ville de Dieppe

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 29

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que les statuts du club des jeunes prévoient que la représentation de la Ville de Dieppe est assurée par un représentant à désigner par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, de son représentant au sein de cette structure.

Se présente :

Candidat de la majorité : Pierre BLONDEL

**Après vote secret au scrutin majoritaire, est élu par 23 voix :
Pierre BLONDEL**

Madame SANNIER ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

ESTRAN

Désignation des représentants de la Ville de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que conformément aux statuts de l'Estran, la ville de DIEPPE est membre de droit de cette association et dispose de deux représentants au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner, par vote à bulletins secrets, ses deux représentants pour siéger au sein de cette instance.

Se présentent :

Candidats de la majorité : Laurent MARTIN, Yvette SANNIER

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 29 voix :
Laurent MARTIN, Yvette SANNIER

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Association La Crèche Familiale
Désignation du représentant de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que les statuts de l'association la Crèche Familiale prévoient que la représentation de la Ville de DIEPPE est assurée par un représentant de la Municipalité.

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de son représentant au sein de cette structure.

Se présente :

Candidate de la majorité : Dominique LETEURTRE

**Après vote secret au scrutin majoritaire, est élue par 26 voix :
Dominique LETEURTRE**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Conseil d'établissement de l'association des Amis du Foyer d'accueil
Désignation du représentant de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que le décret n° 91 1415 du 31 décembre 1991 prévoit l'installation d'un Conseil d'Etablissement au sein des institutions sociales et médico-sociales.

Conformément à ce décret, l'association des Amis du Foyer d'Accueil a mis en place cette structure composée de deux Collèges "Personnels" et "Organisme Gestionnaire" ayant voix délibérative.

Outre les membres ayant voix délibérative, le Conseil d'Etablissement comprend également deux membres ayant voix consultative qui sont le Directeur de l'Etablissement et le représentant de la Commune.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, de son représentant au sein de cette structure.

Se présente :

Candidate de la majorité : Dominique LETEURTRE

**Après vote secret au scrutin majoritaire, est élue par 26 voix :
Dominique LETEURTRE**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Représentation de la Ville de Dieppe au sein du conseil d'établissement
des structures dieppoises de l'association de parents et amis de
personnes handicapées (APEI)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions prévues par le décret N° 91 - 1415 du 31 décembre 1991 relatif aux conseils d'établissement des institutions sociales et médico-sociales, un conseil d'Etablissement a été institué pour les structures dieppoises financées par le Département, à savoir :

- ⇒ le Foyer d'Hébergement "Henri IV",
- ⇒ le Service d'Accompagnement Saint Remy,
- ⇒ l'Atelier de Jour " Le Ravelin"

Outre les membres ayant voix délibérative, le Conseil doit comprendre deux membres avec voix consultative, à savoir le Directeur et le représentant de la Commune siège de l'établissement.

Il est précisé que la représentation de la commune est assurée soit par le Maire, soit - sur proposition du Maire - par un représentant désigné en son sein par le Conseil Municipal.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de procéder, par vote à bulletins secrets, à la désignation de son représentant au sein du Conseil d'Etablissement des structures dieppoises de l'A.P.E.I..

Se présente :

Candidate de la majorité : Caroline HUCHET

**Après vote secret au scrutin majoritaire, est élue par 30 voix :
Caroline HUCHET**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

<p>Comité municipal de solidarité Désignation des représentants de la Ville de Dieppe</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6, M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 18 septembre 1997, le Conseil Municipal a approuvé les statuts du Comité Municipal de Solidarité, association qui a pour objet de venir en aide ponctuellement dans des cas de difficultés exceptionnelles et d'apporter son soutien aux œuvres de solidarité nationales et internationales.

Conformément à l'article 6 desdits statuts, le Conseil Municipal est invité à désigner, en son sein, par vote à bulletins secrets, 12 représentants pour siéger à l'Assemblée Générale.

Se présentent :

Candidats de la majorité : Christine LEVISTRE, Béatrice SAINT PAUL, Pierre BLONDEL, Franck WILKINSON, Robert GRUEL, Yvette SANNIER, Annie OUVRY, Marie-Claude BELLENGER, Jean CARON, Hubert VERGNORY, Patricia BOUDOUR, Dominique LETEURTRE

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 30 voix :
Christine LEVISTRE, Béatrice SAINT PAUL, Pierre BLONDEL,
Franck WILKINSON, Robert GRUEL, Yvette SANNIER, Annie OUVRY,
Marie-Claude BELLENGER, Jean CARON, Hubert VERGNORY,
Patricia BOUDOUR, Dominique LETEURTRE

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Office des Personnes Agées de Dieppe - OPAD
Désignation du représentant de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que l'article 4 des statuts de l'office des personnes âgées de Dieppe (OPAD) prévoit que la représentation de la Ville de DIEPPE au sein du Conseil d'Administration est assurée par un représentant du Conseil Municipal, lequel dispose d'une voix consultative.

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de son représentant au sein de cette structure.

Se présente :

Candidate de la majorité : Dominique LETEURTRE

**Après vote secret au scrutin majoritaire, est élue par 23 voix :
Dominique LETEURTRE**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Association de coopération des métiers, de la lecture, du livre et de
l'audiovisuel COMELLIA
Désignation du représentant de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 25 juin 1998, le conseil municipal confirmait l'adhésion de la ville de Dieppe à l'Association de Coopération des Métiers, de la Lecture, du Livre et de l'Audiovisuel en Haute Normandie (Comellia).

Les statuts de cette association prévoient que les Collectivités Territoriales coopérantes sont représentées au Collège A par un représentant.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner, par vote à bulletins secrets, son représentant au sein de l'association Comellia.

Se présente :

Candidat de la majorité : Pierre HAMEL

**Après vote secret au scrutin majoritaire, est élu par 25 voix :
Pierre HAMEL**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Conseils des écoles primaires et maternelles
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que dans le secteur scolaire, la ville de DIEPPE est représentée au sein des **25** Conseils d'écoles des écoles maternelles et primaires par le Maire ou son représentant et un Conseiller Municipal.

Conformément à la répartition géographique pré-établie, le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, les 11 représentants de la Ville au sein des Conseils d'écoles primaires et maternelles de DIEPPE (1 représentant par sous-secteur).

SECTEUR 1 : CENTRE VILLE / BOUT DU QUAI.

Sous-secteur N° 1/1..... SEVIGNE Primaire
RICHARD SIMON Primaire
BLAINVILLE Maternelle

Candidat de la majorité :
Jean CARON

Sous-secteur N° 1/2..... DESCELIERS Primaire
THOMAS Maternelle

Candidat de la majorité:
Robert GRUEL

SECTEUR 2 : JANVAL

Sous-secteur N° 2/1..... BOUDIER Primaire
BOUDIER Maternelle

Candidat de la majorité :
Maud MASSUGER

Sous-secteur N° 2/2..... BROGLIE Primaire
BROGLIE Maternelle

Candidat de la majorité :
Christine LEVISTRE

SECTEUR 3 : VAL DRUEL JANVAL

Sous-secteur N° 3/1..... SONIA DELAUNAY
DELAUNAY Primaire

Candidate de la majorité :
Patricia BOUDOUR

Sous-secteur N° 3/2..... JULES FERRY Primaire
VALENTIN FELDMANN
Maternelle

Candidat de la majorité :
Maud MASSUGER

SECTEUR 4 : NEUVILLE NEUF

Sous-secteur N° 4/1..... JEANNE MAGNY
PAUL BERT Maternelle
PAUL BERT Primaire

Candidat de la majorité :
Maurice LEMASSON

Sous-secteur N° 4/2..... PAUL LANGEVIN
Maternelle
PAUL LANGEVIN Primaire
LOUISE MICHEL

Candidat de la majorité :
Yvette SANNIER

SECTEUR 5 : NEUVILLE VIEUX / LE POLLET

Sous-secteur N° 5/1..... PIERRE CURIE Primaire
MARIE CURIE Maternelle

Candidat de la majorité :
Marie-Claude BELLENGER

Sous-secteur N° 5/2..... ELSA TRIOLET Maternelle
JACQUES PREVERT
Primaire

Candidat de la majorité :
Béatrice SAINT PAUL

Sous-secteur N° 5/3..... MICHELET Primaire
VAUQUELIN Maternelle

Candidat de la majorité :
Françoise LEMOINE

**Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 22 voix :
Les candidats de la majorité**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Conseil d'administration et commission permanente des collèges et lycées - désignation des représentants de la Ville de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à réélire, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, les représentants de la Ville de DIEPPE au sein des Conseils d'Administration et des commissions permanentes des Collèges et Lycées, à raison de :

- 3 représentants pour les collèges Delvincourt, Camus, Dumas, le LEP Emulation, les Lycées Jehan Ango, Pablo Neruda et Lycée technique du Golf
- 2 représentants pour le collège Braque
- et 1 délégué à désigner parmi ces représentants pour siéger au sein de la Commission permanente.

Se présentent pour la majorité :

Delvincourt :

Conseil d'Administration : Jean BAZIN, Laurent MARTIN, Annie OUVRY

Commission permanente : Jean BAZIN

Braque :

Conseil d'Administration : Roger LECUYER, Patricia BOUDOUR

Commission permanente : Roger LECUYER

Camus :

Conseil d'Administration : Yvette SANNIER, Ludovic DIETSCH, Béatrice SAINT PAUL

Commission permanente : Yvette SANNIER

Dumas :

Conseil d'Administration : Roger LECUYER, Maurice LEMASSON, Gérard MARTINE

Commission permanente : Roger LECUYER

LEP Emulation :

Conseil d'Administration : Pierre BLONDEL, Gérard MARTINE, Jean CARON

Commission permanente : Pierre BLONDEL

Lycée Jehan Ango :

Conseil d'Administration : Hubert VERGNORY, Maud MASSUGER, Annie OUVRY

Commission permanente : Hubert VERGNORY

Lycée Neruda :

Conseil d'Administration : Pierre HAMEL, Pierre BLONDEL, Patrick HOORNAERT

Commission permanente : Pierre HAMEL

Lycée Technique du Golf :

Conseil d'Administration : Maud MASSUGER, Pierre BLONDEL, Patricia BOUDOUR

Commission permanente : Maud MASSUGER

**Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 25 voix :
Les candidats de la majorité**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Fédération départementale des collectivités responsables des services
d'eau et d'assainissement de Seine Maritime
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 11 mai 2000, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la Fédération Départementale des Collectivités Responsables des services d'eau et d'assainissement de Seine Maritime.

Conformément à l'article 5 des statuts, la Fédération est administrée par un Comité Syndical composé de délégués élus au sein des assemblées délibérantes des Collectivités adhérentes à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner en son sein, par vote à bulletins secrets, son délégué titulaire et son délégué suppléant.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaire : Pierre HAMEL

Suppléante : Marie-Claude BELLENGER

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 26 voix :

Titulaire : Pierre HAMEL

Suppléante : Marie-Claude BELLENGER

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Société d'économie mixte de l'agglomération dieppoise SEMAD
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6, M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que :

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121.33,
- la loi N° 82 213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions,
- la loi N° 83 597 du 07 juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixte Locales,
- le décret N° 85 491 du 09 mai 1985 pris pour l'application de l'article 8 de la Loi N° 83 597 du 07 juillet 1983 relatif aux modalités de représentation des Communes, des Départements, des Régions et de leurs groupements au Conseil d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte Locales,

Vu la délibération prise par le Conseil lors de sa séance du 05 décembre 1991 approuvant l'adhésion de la Ville de Dieppe à la Semad ainsi que les statuts,

Le Conseil Municipal est invité à désigner par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, ses 5 représentants pour siéger au Conseil d'Administration de la Semad.

Il est invité également à désigner quels seront -parmi ces 5 membres- le Délégué titulaire et le Délégué suppléant de la Ville aux Assemblées Générales.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Au conseil d'administration : Edouard LEVEAU, Hubert VERGNORY, Pierre HAMEL, Jean BAZIN, Maud MASSUGER

Aux assemblées générales : titulaire : Gérard MARTINE, suppléant : Annie OUVRY

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 29 voix :

Au Conseil d'administration : Edouard LEVEAU, Hubert VERGNORY, Pierre HAMEL, Jean BAZIN, Maud MASSUGER

Aux assemblées générales : Gérard MARTINE (titulaire), Annie OUVRY (suppléante)

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Edouard LEVEAU à exercer les fonctions de Président dudit Conseil au nom de la Commune, si celle-ci se voyait confier la présidence.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Sodineuf Habitat Normand
Désignation du représentant de la Ville de Dieppe

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6, M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que, conformément aux statuts de la société Sodineuf Habitat Normand (articles 10 et 11), le Conseil Municipal est invité à procéder par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, à la désignation de son représentant au sein de cette instance.

Se présente :

Candidat de la majorité : Gérard MARTINE

**Après vote secret au scrutin majoritaire, est élu par 24 voix :
Gérard MARTINE**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Société de Crédit Immobilier de Dieppe
Désignation du représentant de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 30 mars 1995, le Conseil Municipal décidait d'acheter 300 actions de la Société de Crédit Immobilier de DIEPPE, soit 10 % du capital social.

Du fait de cette prise de participation, la Ville de DIEPPE a demandé à pouvoir disposer d'un siège au Conseil d'Administration de la Société de Crédit Immobilier de DIEPPE.

Conformément aux statuts de la Société de Crédit Immobilier de DIEPPE, le Conseil Municipal est invité à désigner par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, son représentant permanent pour siéger au sein du Conseil d'Administration de cette structure.

Se présente :

Candidat de la majorité : Gérard MARTINE

**Après vote secret au scrutin majoritaire, est élu par 23 voix :
Gérard MARTINE**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Espace de la Barre - représentation de la Ville de Dieppe au sein de
l'association foncière urbaine libre**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par acte de vente en date du 24 février 1989, la Ville de Dieppe a acquis, sous la forme d'une vente en l'état futur d'achèvement, 3419 m² pour une école de musique et de danse et une partie du parking dans le cadre de la construction d'un grand ensemble immobilier dénommé "Espace de la Barre" sis 20 rue Claude Groulard à Dieppe.

Cet ensemble immobilier qui comprend plusieurs lots de volume juridiquement indépendants, et appartient à différents propriétaires ou copropriétaires, est géré dans le cadre d'une Association Foncière Urbaine Libre.

La Ville, propriétaire du clos et du couvert de l'école de musique et de danse, est représentée au sein de cette association à raison d'un titulaire et d'un suppléant.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner par vote à bulletins secrets, son représentant titulaire et son représentant suppléant.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaire : Christine LEVISTRE

Suppléant : Hubert VERGNORY

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 24 voix :

Titulaire : Christine LEVISTRE

Suppléant : Hubert VERGNORY

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Ilôt Saint Jacques - association syndicale
Représentation de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6, M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que l'ensemble immobilier "Ilot Saint Jacques" comprend deux lots indépendants, appartenant à l'OPAC et à la Ville de Dieppe et est géré par l'association syndicale de l'îlot Saint Jacques créée le 01.08.1984.

Afin de représenter la ville de Dieppe au sein de cette association, le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets son représentant titulaire et son représentant suppléant.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaire : Dominique LETEURTRE

Suppléant : Pierre HAMEL

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 23 voix :

Titulaire : Dominique LETEURTRE

Suppléant : Pierre HAMEL

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Parking public "Espace de la Barre" - Syndicat des copropriétaires

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 30

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question 20/10), Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question 20/10), Mme LOOS (à partir de la question 20/10), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN (à partir de la question 20/10), M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE (jusqu'à la question 20/6), Mme BOSANSKY (jusqu'à la question 20/6), M. PARIS (à partir de la question n°9 et jusqu'à la question 20/6), Mme LEGRAS (jusqu'à la question 20/6), et Mme HUREL (jusqu'à la question 20/6), Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme COTIGNY (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN (jusqu'à la question 20/9), M. JACQUELINE (à partir de la question 20/7), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question 20/7), M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°8 et à partir de la question 20/7), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS (à partir de la question 20/7), M. COIGNET et Mme HUREL (à partir de la question 20/7).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme COTIGNY à Mme BELLENGER (jusqu'à la question 20/9), Mme SAINT PAUL à Mme LEMOINE, Mme GALLAIS à Mme BILLIEZ (jusqu'à la question 20/9), Mme LOOS à M. WILKINSON (jusqu'à la question 20/9), M. MARTIN à M. MARTINE (jusqu'à la question 20/9), M. BEAUFILS à Mme HUREL, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à Mme BOSANSKY.

Secrétaire de séance : M.. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est copropriétaire du parking public "Espace de la Barre" et doit à ce titre être représentée au sein de l'Assemblée Générale des Copropriétaires comme le prévoit le règlement de copropriété du 24.02.1989.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à désigner au sein du Syndicat des Copropriétaires de ce parking son représentant titulaire et son représentant suppléant.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaire : Christine LEVISTRE

Suppléant : Hubert VERGNORY

Après vote secret au scrutin majoritaire, sont élus par 21 voix :

Titulaire : Christine LEVISTRE

Suppléant : Hubert VERGNORY

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :

Nombre de votants :

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents :

Absents et excusés :

Pouvoirs ont été donnés par

Secrétaire de séance :

.../...

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 novembre 2002

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

